Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604001A-DE

2026-04-001
Séance du Mercredi 8 Avril 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	18
Absents représentés	1
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le huit Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HERBST Vincent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le premier Avril deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. HERBST Vincent, Maire, Mme TRÉPARD NORMAND Christine, M. JOUAN Thierry, Mme PERCHE Olivia, M. LEROY Pascal, M. SIMONNEAUX Olivier, M. POULARD MARTIN Dominique, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme THEBAULT Céline, M. LEROUX Arnaud, Mme GANDEMER Nathalie, Mme GIRAUD Perrine, M. BAGOUET Jean François, Mme RONCIÈRE Nolwenn, M. BLESTEL Romain, Mme LECANU Chloé, M. BARBEREAU Antoine, Mme SORRE Nolwenn

Excusés : Excusée ayant donné procuration : Mme BEAUDOUIN Bénédicte à Mme PERCHE Olivia

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommé secrétaire : M. LEROUX Arnaud

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A l'unanimité	19	0	0	

2026-04-001 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS – LES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L 2121-22 du CGCT Code Général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent ou une durée limitée.
Ces commissions sont chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Le nombre des commissions est fixé par le conseil municipal qui désigne ensuite les conseillers municipaux devant siéger dans chacune d'elles (le nombre des membres de chaque commission peut être fixé par le conseil municipal). Les commissions municipales sont de simples organes d'instruction chargées de l'étude et de l'élaboration des dossiers à soumettre au conseil municipal qui, seul demeure compétent pour régler les affaires de la commune.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260408-202604001A-DE

Le Maire, ou l'adjoint délégué est président de droit des commissions. Monsieur le Maire propose d'instituer les commissions municipales suivantes :

URBANISME – ENVIRONNEMENT - VOIRIE- COMMERCES - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Adjoint Responsable : Mr JOUAN Thierry
M. POULARD-MARTIN Dominique, M. SIMONNEAUX Olivier, M. MAQUIGNEAU Eric, M. BARBEREAU Antoine, M. BAGOUET Jean-François, Mme RONCIERE Nolwenn et M. LEROUX Arnaud

ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES
Adjointe responsable : Mme TREPARD NORMAND Christine
M. HERBST Vincent, Mme RONCIERE Nolwenn, Mme GANDEMER Nathalie et Mme GIRAUD Perrine

DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT - PATRIMOINE COMMUNAL - MOBILITES -
Adjoint responsable : MR LEROY Pascal
M. SIMONNEAUX Olivier, M. MAQUIGNEAU Eric, M. BARBEREAU Antoine, M. BAGOUET Jean-François, M. LEROUX Arnaud et Mme LECANU Chloé

COHESION SOCIALE - PERSONNES AGEES - PETITE ENFANCE
Adjointe responsable : Mm BEAUDOUIN Bénédicte
Mme GANDEMER Nathalie, M. LEROUX Arnaud et Mme THEBAULT Céline

FINANCES – COMMUNICATION - NOUVELLES TECHNOLOGIES
Adjoint responsable : Mr le Maire
Mme SORRE Nolwenn, M. POULARD-MARTIN Dominique, M. BLESTEL Romain, M. SIMONNEAUX Olivier, Mme THEBAULT Céline et Mme LEACNU Chloé

VIE ASSOCIATIVE - CULTURE
Adjointe responsable : Mme PERCHE Olivia
Mme SORRE Nolwenn, Mme GIRAUD Perrine et M. BLESTEL Romain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la composition des commissions telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Vincent HERBST

MAIRIE DE BRECE (Ille-et-Vilaine)